

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 28 septembre 2015**  
~~~~~

8ÈME ÉDITION DE LA GRANDE FOIRE DE LA PETITE AGRICULTURE
DEMANDE DE SUBVENTION 2015.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 28 septembre 2015 à 18h00 à la Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Étaient présents ou représentés :

M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. René GOMEZ, M. Gérard CABELLO, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, Mme Agnès CONSTANT, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Madame Chantal COMBACAL, Monsieur Christian VILOING, Madame Béatrice WILLOQUAUX, Monsieur Max ROUSSEL, Madame Edwige GENIEYS, Monsieur Bernard SALLES, Mme Florence QUINONERO, Mme Nicole MORERE, M. David CABLAT, Monsieur Marcel CHRISTOL, Madame Evelyn GELLY, Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Madame Michèle LAGACHERIE, Madame Lucie TENA, Madame Véronique NEIL, Mme Josette CUTANDA, Madame Isabelle ALIAGA, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Olivier SERVEL, Madame Amélie MATEO, Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Jean-André AGOSTINI, Monsieur Patrick LAMBOLEZ, Madame Marie-Françoise NACHEZ, Monsieur Stéphane SIMON -Monsieur Pascal THEVENIAUD suppléant de Monsieur Grégory BRO, M. Sébastien LAINE suppléant de Monsieur Jean-Claude CROS

Procurations :

M. Jacky GALABRUN à M. Louis VILLARET, M. Jean-Claude MARC à M. Georges PIERRUGUES, M. Philippe MACHETEL à M. René GOMEZ, Monsieur Christophe GAUX à Monsieur Max ROUSSEL, M. Bernard GOUZIN à M. Michel SAINTPIERRE

Excusés :

M. Daniel REQUIRAND, Madame Béatrice NEGRIER, Monsieur Alexis PESCHER, Monsieur Jean-Luc DARMANIN

Absents :

Madame Viviane RUIZ

Quorum : 25	Présents : 39	Votants : 44	Pour 44 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1 et suivants.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), en particulier son article L2311-7 transposable aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) par le jeu de l'article L5211-36 ;

Vu la compétence de la Communauté de communes en matière de développement économique;

Vu le schéma de développement économique du Pays Cœur d'Hérault ;

Vu la demande de subvention de l'association Marchés paysans pour l'année 2015 soit 5 000€ pour un budget total de 25 820€ ;

Considérant qu'initialement portée par l'association départementale Terres Vivantes, c'est désormais l'association Marchés Paysans de l'Hérault qui en est le maître d'ouvrage, après délégation du collectif InPACT LR,

Considérant que l'édition 2014 n'a pas eu lieu ; la subvention prévue l'année précédente pour cette manifestation était de 1 500€,

Considérant que la 8^{ème} édition se tiendra au Domaine départemental de Trois Fontaines le 4 octobre prochain dans le cadre de la semaine de la petite agriculture et des circuits courts,

Considérant que la Grande Foire de la Petite Agriculture est une occasion particulière de faire connaître la dynamique régionale, de sensibiliser le public au sujet de la petite agriculture et du petit artisanat (pain paysan, produits maraichers, raisin de table, productions fromagères, spiruline ...), de faire de la communication autour des initiatives pour des Agricultures Citoyennes et Territoriales et de rassembler les professionnels des marchés en leur permettant de se rencontrer et d'échanger entre eux,

Considérant que cette manifestation permet aux producteurs et artisans de défendre la qualité, l'origine locale, la fraîcheur et l'authenticité de leurs produits, et respecte la démarche d'Eco-événement,

Considérant qu'elle souligne également les aspects fondateurs de l'agriculture de demain : la biodiversité et l'aspect vivrier ; s'y rajoute cette année un village du machinisme agroécologique avec des démonstrations parmi lesquelles "outils à main et outils à traction animale", ainsi que des stands des collèges, lycées et formation pour adulte en agriculture,

Considérant que cette journée est organisée début octobre autour :

- d'un village associatif autour des alternatives agricoles ;
- d'un marché paysan ;
- d'un village des machines outils de l'agroécologie avec démonstrations ;
- d'expositions et de projections ;
- d'animations adultes et enfants : jardinage, tri des déchets... ;
- de spectacles d'artistes locaux ;
- de démonstrations d'activités agricoles ou dérivées : chiens de troupeaux, balade florale... ;
- de tables rondes et conférences sur « Alimentation et territoire » avec le Pays cœur d'Hérault et Agroécologie repères et avancées pour la petite agriculture.

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de verser à l'association Marchés Paysans de l'Hérault une subvention à hauteur de 20% du montant total réalisé mais ne pouvant dépasser 2000€ (sur un budget total de 25 820 €) pour l'organisation de la 8ème édition de la Grande foire de la petite agriculture ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Transmission au Représentant de l'Etat

N° 1196 le 01/10/15

Publication le 01/10/15

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 01/10/15

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20150928-lmc173749-DE-1-1

Le Président de la communauté de communes

Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes

